Budget rectificatif et supplémentaire 1/2000: section III, Commission

2000/2150(BUD) - 02/08/2000 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du BRS 1/2000. MEESURE DE LA COMMUNAUTÉ : 2001/273/CE, CECA, Euratom. CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif et supplémentaire n°1/2000 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 6 juillet 2000 (se reporter au résumé précédent).